



LIVRET Institut d'Etudes Judiciaires

Domaine Droit, économie, gestion

MENTION DROIT

Année Universitaire 2017 - 2018

Contacts

Responsables des formations :

Directrice de l'Institut :

Françoise PERRET-RICHARD

Services administratifs :

Responsable administratif :

Marie-Noëlle DAGUIN ☎ 04.77.42.13.52 ✉ marie-noelle.daguin@univ-st-etienne.fr

Service scolarité :

Réjane DOREL ☎ 04.77.42.13.98 ✉ rejane.dorel@univ-st-etienne.fr
Ouverture au public : 13h30 à 16h30

Service emploi du temps :

Bernadette FAURE ☎ 04.77.42.13.62 ✉ bernadette.faure@univ-st-etienne.fr

SOMMAIRE

Présentation générale	page 2
➤ contacts : responsables des formations, services administratifs	page 2
➤ présentation générale de l'IEJ	page 4
Informations administratives et pédagogiques	page 5
➤ plan du site	page 5
➤ diffusion de l'information	page 5
➤ démarches administratives	
<i>(inscription administrative et pédagogique, certificat de scolarité, demande de bourse, transfert, abandon, voies et délai de recours)</i>	page 6
➤ outils numériques	page 8
➤ accès libre aux cours de droit en ligne de l'UNJF	page 9
➤ stages	page 9
➤ calendrier de l'année universitaire	page 10
Préparation à l'examen d'entrée au C.R.F.P.A.	page 11
➤ présentation, règlement	page 11
➤ programme, épreuves	page 12
Diplôme d'Université	page 13

PRESENTATION GENERALE

L'institut d'Etudes Judiciaires de Saint-Etienne offre aux étudiants qui se destinent à certains **métiers de la justice (en particulier la profession d'avocat)** une préparation indispensable assurée par une équipe d'universitaires et de praticiens.

Depuis l'année universitaire 2012-2013, l'I.E.J de Saint-Etienne offre **la préparation complète suivante** :

Une **préparation à l'examen d'entrée au C.R.F.P.A** (Centre régional de formation professionnelle des avocats) ou **EDARA** (Ecole des avocats pour la Région Rhône-Alpes) pour les étudiants qui souhaitent devenir avocat. Cette préparation est reconduite pour l'année 2017-2018. Une réforme de l'examen est entrée en vigueur en 2017. Les textes officiels ont été publiés au Journal officiel le 18 octobre 2016 (Décret du 17 octobre modifiant les conditions d'accès aux CRFPA et Arrêté du même jour fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au CRFPA). Cette réforme vise à promouvoir un examen avec des épreuves écrites d'admissibilité à sujets « nationaux », qui se déroulent aux mêmes dates, au sein de 46 IEJ qui demeurent centres de préparation et d'examen. Les sujets des épreuves d'admissibilité sont élaborés par une Commission nationale composée d'universitaires et d'avocats. Une grille de correction unique est transmise aux centres d'examen. Les épreuves d'admission réduites à l'épreuve de langue et au GRAND ORAL, restent assurées localement.

En ce qui concerne la **préparation au concours d'entrée à l'E.N.M** (Ecole nationale de la magistrature) pour les étudiants qui souhaitent devenir magistrat, l'IEJ de Saint-Etienne continue aussi d'offrir aux étudiants désirant échelonner la préparation à ce concours sur deux années, de suivre lors de la première année, certains modules proposés communs avec la préparation au CRFPA ou au CPCA (Centre de Préparation aux concours administratifs) tels la préparation à la note de synthèse ou les enseignements de culture générale mais aussi les modules préparant aux cas pratiques de procédure civile ou pénale, de droit civil ou de droit pénal.

Les étudiants qui suivent la formation complète CRFPA (assiduité et réussite aux galops d'essai et à l'examen du mois de juin) obtiendront un **Diplôme d'Université d'Etudes Judiciaires**.

Enseignements

Chaque matière inscrite à l'examen préparé fait l'objet d'un **enseignement spécifique**.

Des **cours magistraux** sont offerts aux étudiants inscrits à l'I.E.J. (notamment un cours de 50 heures de culture générale plus particulièrement dénommée "**Grands problèmes politiques contemporains**", **communs avec le CPCA**) mais l'essentiel des enseignements proposés a pour objectif d'offrir une **méthodologie adaptée** à chaque épreuve de l'examen (cas pratiques essentiellement) L'accent est tout particulièrement mis aussi sur les matières qui ne correspondent pas à des enseignements dispensés dans les premiers cycles des facultés de droit (note de synthèse, grand oral en particulier) pour l'examen CRFPA.

Les étudiants de l'I.E.J. peuvent par ailleurs, s'ils le souhaitent, suivre l'ensemble des cours dispensés par la faculté de droit puisqu'ils sont aussi inscrits à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

Pour assurer dans de bonnes conditions la préparation aux différentes épreuves de l'examen préparé, des **galops d'essai** ont lieu, dans les différentes matières d'écrit donc d'admissibilité et pour le grand oral (dernière épreuve d'admission)

Tout au long de l'année, en plus des cours assurés dans le cadre de la préparation, sont également organisées des **conférences débats sur des thèmes d'actualité**.

Une formation complémentaire avec le master 2 Justice Procès Procédures, parcours Professions de la Justice

Le Master Professions de la Justice et la préparation offerte par l'IEJ de Saint Etienne sont conçus comme des formations complémentaires (si tel est le projet de l'étudiant). Les matières enseignées

sont sécantes dans les deux structures mais le type d'approche est distinct : l'IEJ assure une actualisation et des entraînements à certains exercices (cas pratique, note de synthèse) ; le Master offre, des enseignements de fond et procéduraux approfondis. Les étudiants peuvent d'ailleurs personnaliser ce double parcours en choisissant le nombre de modules qu'ils souhaitent suivre à l'IEJ en complément de leur année de Master.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES

Plan du site



Diffusion de l'information

Les services d'accueil et de scolarité vous accueilleront pour répondre à toutes vos questions, mais chaque étudiant disposera d'une **adresse électronique** prenom.nom@etu.univ-st-etienne.fr et d'un **espace numérique de travail (ENT)**. Pour y accéder, il suffit de se connecter au portail de l'Université, à l'adresse : <http://portail.univ-st-etienne.fr/>

Des ordinateurs en libre accès sont à la disposition des étudiants à la DSI (division des services informatiques) bâtiment D, 3^{ème} étage. En cas de difficulté d'accès, veuillez contacter la hotline au 04.77.48.50.90

L'essentiel des informations administratives vous concernant sera accessible par trois voies complémentaires :

- **affichage** sur le panneau du hall du bâtiment K, consultez-le très régulièrement
- **messagerie électronique** : vous recevrez régulièrement les informations administratives.
- **Espace Numérique de Travail** : toutes les informations quotidiennes vous concernant seront également stockées sur votre ENT, où vous trouverez également un certain nombre de documents importants vous concernant, d'ordre pédagogique (documents supports de TD, ...) et administratif (livret de l'étudiant, emplois du temps, convocation à l'examen, relevé de notes, etc).

Démarches administratives

Inscriptions administratives à l'IEJ

Les inscriptions seront effectuées par internet (<http://portail.univ-st-etienne.fr>) à partir du mois de septembre. Les étudiants échouant les épreuves d'entrée au CRFPA pourront se réinscrire à la suite des résultats à la fin du mois d'octobre (résultats d'admissibilité, date nationale) jusqu'au tout début du mois de décembre (résultats d'admission, date nationale).

Les étudiants ont deux possibilités :

- Une **inscription "complète"**, ouverte à tout étudiant désireux de suivre l'ensemble des enseignements proposés par l'IEJ, qu'il soit en première ou en deuxième année de master ou qu'il ait terminé son cursus universitaire.

Cette inscription complète dont le coût est de **180 €** permet à l'étudiant de bénéficier d'un suivi personnalisé* et de valoriser ses compétences*.

***Suivi personnalisé des étudiants :**

- organisation hebdomadaire d'entraînements aux écrits (galops d'essai) des diverses matières faisant l'objet de l'examen préparé,
- quatre entraînements personnalisés à l'épreuve du grand oral,
- permanence ponctuelle de la responsable de la formation pour des entretiens personnalisés avec les étudiants qui le souhaitent.

***Valorisation des compétences individuelles :**

- Un certain nombre de conférences-débats animées par des universitaires et des professionnels du monde judiciaire (avocats, magistrats, experts...) ou des milieux économiques, conférences communes avec le Master 2 Parcours Professions de la Justice
- séminaires de préparation aux techniques d'expression orale,

Cette inscription permet à l'étudiant de présenter le Diplôme d'Université d'Etudes Judiciaires.

- Une **inscription "à la carte"** : l'étudiant choisit de ne suivre qu'un ou deux modules d'enseignement en fonction de ses propres besoins. Cette possibilité s'adresse tout particulièrement à un étudiant de 1^e ou de 2^e année de master qui souhaite organiser sa préparation sur deux ans. Cette inscription est payante : **60 € par module proposé**.

Cette inscription par module ne permet pas de présenter le D.U.E.J.

Les étudiants peuvent s'inscrire parallèlement en master 1 ou master 2. L'organisation des emplois du temps et des examens peut engendrer des chevauchements d'horaires. En cas de double inscription, l'inscription principale est en master.

Modules proposés en vue d'une inscription à la carte

L'inscription "à la carte" permet à l'étudiant de choisir, en fonction de ses propres besoins un ou deux modules d'enseignements (voir programme complet page 23). Certains modules comprennent plusieurs cours. Pour chaque module, quatre galops d'essai sont organisés dans l'année dans les conditions du concours ou de l'examen préparé. Toute inscription à l'un des modules suivants donne aussi la possibilité de suivre les cours magistraux proposés par l'I.E.J.

CRFPA - MODULE 1 :

Entraînement à la note de synthèse

Conférences de méthode

CRFPA - MODULE 2 :

Entraînement aux épreuves écrites du CRFPA

Le choix de certaines matières est laissé à la discrétion des candidats s'inscrivant à l'examen du CRFPA. Il appartient donc aux étudiants de sélectionner les épreuves qu'ils souhaitent préparer pour suivre les enseignements adaptés.

Droit des obligations (obligatoire)

Et, au choix parmi les 6 domaines suivants :

Droit civil

Droit des affaires

Droit social

Droit pénal

Droit administratif

Droit international et européen

Et, au choix, 1 matière de procédure, en correspondance avec le droit substantiel choisi :

Procédure civile

Procédure pénale

Procédure administrative contentieuse

CRFPA - MODULE 3 :

Entraînement au grand oral de l'examen d'entrée au C.R.F.P.A.

Droits et libertés fondamentaux

Apprentissage et approfondissement des techniques d'expression orale

Inscriptions pédagogiques

Les étudiants souhaitant valider le Diplôme d'Université, doivent s'inscrire aux examens à la fin du mois d'octobre. Ils devront télécharger un imprimé « inscription pédagogique » et le rapporter au Service Scolarité à une date précisée ultérieurement.

Inscriptions à l'examen d'entrée au CRFPA (en attente du nouveau Décret)

En plus de l'inscription à la préparation de l'IEJ, l'inscription à l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats est obligatoire. Elle doit être prise, auprès du service scolarité de la Faculté, avant le 31 décembre de l'année précédant l'examen, sous réserve de l'obtention au cours de l'année universitaire, s'il n'a été obtenu antérieurement, de la maîtrise en droit ou d'un diplôme intermédiaire de maîtrise, d'un master en droit ou en sciences juridiques, ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent pour l'accès à la profession d'avocat. Cette inscription coûte 70 €. Nul ne peut être inscrit auprès de plusieurs universités et nul ne peut passer plus de trois fois les épreuves de l'examen d'entrée.

Le dossier devra être téléchargé sur le site de la Faculté (IEJ) au cours du mois de novembre. Une information sera donnée à tous les étudiants sur le site de la faculté de droit.

Certificat de scolarité

Le certificat de scolarité peut être téléchargé sur votre ENT.

Demandes de bourse d'enseignement supérieur

Les étudiants de l'IEJ ne peuvent prétendre obtenir une bourse nationale, cependant, le Conseil Régional pourra accorder une bourse aux étudiants qui en font la demande et qui entrent dans les critères exigés. Ils pourront retirer un dossier début octobre au Service d'accueil.

Transferts de dossier

- Départ des étudiants de Saint-Etienne vers une autre Université :

L'étudiant souhaitant s'inscrire dans une autre université doit remplir un imprimé « transfert départ » qu'il se procurera auprès de notre service d'accueil à partir du mois de mai.

- Accueil à l'Université de Saint-Etienne des étudiants en provenance d'une autre Université :

L'étudiant désirant s'inscrire à l'Université de Saint-Etienne doit apporter obligatoirement au service d'accueil une attestation de transfert départ de son université d'origine.

Il devra remplir un imprimé « transfert arrivée » qu'il devra présenter au moment de son inscription.

Abandon en cours de cursus

Tout étudiant souhaitant arrêter ses études universitaires doit en informer le service de la scolarité par courrier.

Voies et délais de recours

Tout étudiant désireux de contester une décision prise par l'administration peut former soit un recours gracieux adressé à l'autorité qui a pris la décision, soit un recours hiérarchique devant M. le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Outils numériques (TICE)

L'Université s'est engagée dans le développement des outils numériques et met à disposition de tous les étudiants, un espace numérique de travail (ENT). Elle offre aussi aux étudiants la possibilité de se former aux outils numériques et de présenter les C2i.



L'Espace Numérique de Travail

L'Espace Numérique de Travail (ENT) est un portail internet de services pour vos applications quotidiennes. Vous y trouverez notamment :

- un accès à votre messagerie universitaire,
- un accès à l'emploi du temps,
- un accès aux catalogues des bibliothèques et à des ressources numériques,
- un accès à la plateforme de cours Claroline qui permet aux enseignants d'offrir des services en complément de leurs cours : documents (travaux dirigés, annales d'examen, rapports, décisions intéressantes...), liens vers des sites à consulter...
- un accès à l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF) qui propose des cours de droit en ligne, complétés de documents audio-visuels et d'exercices...



Le certificat Informatique et Internet - C2i®

Le Certificat Informatique et Internet atteste de compétences dans la maîtrise des outils numériques. Il est institué nationalement dans le but de développer, de renforcer et de valider la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les étudiants en formation dans les établissements d'enseignement supérieur.

La certification C2i est prévue sur deux niveaux :

- le niveau 1 (général) d'exigence est applicable à tous les étudiants. Ce premier niveau doit être acquis au plus tard en fin de licence. Le C2i général s'adresse, par priorité, aux étudiants de 1^{ère} année.
- le niveau 2 (métiers du droit) atteste la maîtrise d'outils spécifiques au champ juridique. La certification est proposée en Master.

Accès libre aux cours de Droit en ligne de l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF)

Votre Université, en adhérant au GIP « Université Numérique Juridique Francophone », a fait le choix de participer à l'évolution et à la promotion de l'utilisation des ressources juridiques numérisées.

A ce titre, vous disposez d'un **accès direct et gratuit** à l'intégralité des ressources diffusées sur la plateforme de cours de l'UNJF : 55 cours de droit et 8 guides méthodologiques en ligne couvrent la quasi-totalité du cursus de formation des années de Licence et du Master 1.

Les cours de l'UNJF sont actualisés deux fois par an et enrichis de nombreuses ressources multimédia (vidéos d'auteurs et de professionnels, illustrations, schémas, tableaux et graphiques, exercices autocorrectifs, QCM et cas pratiques interactifs).

Un bandeau de ressources contient tous les outils utiles pour travailler son cours (bibliographie, webographie, lexique, recueil de textes et de jurisprudence, méthodologie, lien « mes éditeurs »,...).

Un magazine d'actualités juridiques vous permet en outre de mettre à jour vos connaissances.

D'un clic, retrouvez toutes les ressources disponibles sur :

<http://www.unjf.fr/>

Portail institutionnel

Cliquez sur « Vous êtes inscrit en Faculté, Ecole ou Institut »

Ou

<http://cours.unjf.fr/>

Plate-forme pédagogique

Cliquez sur « connexion »

Puis, « Sélectionnez votre établissement de rattachement »

Et, « Entrez vos identifiants universitaires » ou « Créez-vous un compte d'accès personnel » (si le nom de l'établissement est suivi d'un astérisque)

Stages

Il est vivement conseillé aux étudiants d'effectuer un ou des stage(s), notamment avant l'accès à l'Ecole des Avocats. La Faculté n'est pas en mesure de proposer des stages, c'est à l'étudiant de faire les démarches pour le trouver.

Une convention, pour chaque stage, doit être signée entre l'étudiant, l'établissement d'accueil et l'UJM. Cette convention devra être remplie, au travers de l'ENT, sur l'onglet « Les Stages ». Pour faciliter la rédaction de votre convention, il vous est fortement conseillé de remplir au préalable l'imprimé « Formulaire de renseignements à compléter AVANT d'établir la convention ».

L'année universitaire se termine au 30 septembre, toute convention de stage ne pourra couvrir une période au-delà de cette date.

Calendrier de l'année universitaire

Organisation de l'année universitaire :

Réunion d'information :

Vendredi 22 septembre à 10h30 en Salle A 01

Début des enseignements : Le lundi 16 octobre 2017

Vacances universitaires :

TOUSSAINT : Du 28 octobre 2017 au 5 novembre 2017 inclus

NOEL : du 23 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclus

HIVER : du 19 février 2018 au 25 février 2018 inclus

PRINTEMPS : du lundi 16 avril 2018 au dimanche 22 avril 2018 inclus

Pas de cours vendredi matin 24 novembre 2017 (journée des métiers) lundi 2 avril 2018 (Pâques), le week-end de l'ascension du 10 au 13 mai 2018 et le lundi 21 mai (Pentecôte)

PREPARATION A L'EXAMEN D'ENTREE A L'ECOLE DES AVOCATS

Présentation générale

Pour devenir avocat, il faut réussir un examen d'entrée à l'Ecole des Avocats (anciennement dénommée Centre Régional de Formation Professionnelle des avocats).

Une réforme de l'examen a été officiellement annoncée par le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Les textes officiels ont été publiés au Journal officiel le 18 octobre 2016 (Décret du 17 octobre modifiant les conditions d'accès aux CRFPA et Arrêté du même jour fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au CRFPA). Cette réforme qui vise à promouvoir un examen à sujets d'admissibilité « nationaux » comportera des épreuves écrites d'admissibilité dont les sujets, ainsi que les grilles de correction, sont arrêtés par une Commission nationale, composée d'universitaires et d'avocats. Les épreuves d'admissibilité continuent de se dérouler dans les 46 IEJ, Centres de préparation et d'examen, et débutent, à la même date, le 1^{er} septembre ou le premier jour ouvrable suivant (cf. Textes mis en ligne, site IEJ).

A chacune des épreuves écrites de cet examen correspond un module d'enseignements spécifiques permettant à la fois une révision de la matière et un perfectionnement de la méthode. Des exercices sont ainsi distribués tout au long de l'année aux étudiants et font l'objet d'une correction en séance.

L'oral relatif aux droits et libertés fondamentaux et désormais à la Culture juridique, fait l'objet d'une préparation distincte (cf. "Préparation au Grand oral" dans l'admission)

Les épreuves écrites d'admissibilité et le grand oral (dernière épreuve d'admission) donnent lieu à des **galops d'essai**, organisés le vendredi matin, dans les conditions de l'examen (quatre dans l'année et par matière).

Règlement (cf. futur Arrêté)

Programme

Certaines matières sont laissées au choix des candidats s'inscrivant à l'examen du CRFPA. Il appartient donc aux étudiants de sélectionner les épreuves qu'ils souhaitent préparer pour suivre les enseignements adaptés.

Préparation aux épreuves écrites d'admissibilité

1 - Note de synthèse, à partir de documents relatifs aux aspects juridiques des problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels du monde actuel (épreuve de 5h, coef. 3) : 26h CM

2 – Une épreuve de Droit des obligations (épreuve de 3h, coef. 2) : 20h CM

3- Une épreuve destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques (3h, coef. 2) destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques, au choix du candidat exprimé lors du dépôt de son dossier d'inscription, à partir de l'une des matières suivantes :

2-1 – **DROIT CIVIL** : 18h

2-2 – **DROIT DES AFFAIRES** : 18h

2-3 – **DROIT SOCIAL** : 18h

2-4 – **DROIT PENAL** : 18h

2-5 – **DROIT ADMINISTRATIF** : 18h

2-6 – **DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN** : 18h

3 - Une épreuve écrite de procédure (2h, coef. 2), portant, au choix du candidat sur l'une des **procédures** suivantes, en lien avec le domaine choisi pour la 2^{ème} épreuve (Procédure pénale avec Droit pénal, Procédure civile et modes alternatifs de règlement de conflits avec Droit civil, droit des affaires et droit social, Procédure administrative contentieuse avec Droit administratif, et Procédure civile et modes alternatifs de règlement des conflits ou procédure administrative avec le Droit international et européen)

3-1 – Procédure civile et modes alternatifs de règlement des conflits : 14h

3-2 – Procédure pénale : 14h

3-3 – Procédure administrative : 14h

Le contenu des matières figure en **Annexe de l'arrêté du 17 octobre 2016** fixant le programme et les modalités de l'examen (cf. Textes officiels mis en ligne site IEJ)

Préparation aux épreuves orales d'admission

Apprentissage et approfondissement des techniques d'expression orale communes à toutes les préparations (CRFPA et CPCA) 2h CM (et par petits groupes) 16h CM

1 - Grand oral (Coef. 4) : préparation d'une heure avant un exposé de quinze minutes suivi d'un entretien de trente minutes avec le jury, sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux permettant d'apprécier les connaissances du candidat, la culture juridique, son aptitude à l'argumentation et à l'expression orale.

- Droits et libertés fondamentaux 20h CM
- Conférences d'actualité 16h CM

Pour améliorer leur culture juridique, les étudiants sont invités à suivre d'autres cours proposés par la formation :

- Culture générale (Grands problèmes politiques contemporains *(Cours commun avec le C.P.CA)* 50h CM
- Droit européen *(commun avec le C.P.C.A. et LAP)* 18h CM
- Droit constitutionnel *(Cours commun avec le C.P.C.A.)* 24h CM

2 - Une interrogation orale en langue anglaise :

- Anglais **(Coef. 1)** 36h TD notée sur 10

Diplôme d'Université d'Etudes Judiciaires (CRFPA)

ADMISSIBILITE :

noté sur 180

Note de synthèse (sur 60)

contrôle continu/ 30 + Examen terminal/ 30

Droit des obligations (sur 40)

contrôle continu/ 20 + Examen terminal/ 20

Cas pratiques (sur 40)

contrôle continu/ 20 + Examen terminal/ 20

Au choix de l'étudiant entre :

- Droit civil
- Droit pénal
- Droit des affaires
- Droit social
- Droit administratif
- Droit international et européen
-

Epreuve de procédure (sur 40)

contrôle continu/ 20 + Examen terminal/ 20

Au choix de l'étudiant parmi :

- Procédure civile*
- Procédure pénale*
- Procédure administrative*

ADMISSION :

noté sur 80

Grand oral (sur 80)

contrôle continu/ 40 + Examen terminal/ 40